

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

Présidence : M. Danilo Perotti, Vice-Président

Le Vice-Président ouvre la séance avec la présence de 19 conseillers, 9 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis 2012-03 « Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets »

M. Claude Goy, Municipal, lit le préavis. MM. Alexandre Tharin, Michael Roch et Steve Magnenat se renseignent à ce sujet, à savoir : - pourquoi la taxe au sac et pas au poids ? – pourquoi y a-t-il des différences entre les montants des taxes du règlement et des directives ? – Comment se fait le calcul entre l'achat de sac dans d'autres communes et la rétribution à la Commune de Vaulion ? Combien de communes dans ce réseau ?

M. Claude Goy, Municipal, répond que la mise en place de la taxe au poids est trop onéreuse pour la Commune. Dans le règlement, on trouve les taxes maximales et dans les directives les taxes effectives pour le 1^{er} janvier 2013. Valorsa va rétribuer la Commune d'après le tonnage des ordures ménagères. Sur le canton, plus de 200 communes seront regroupées dans ce réseau.

Le Bureau a nommé la commission suivante afin de statuer le jeudi 4 octobre 2012 à 20h00.

Guignard Danielle, Présidente
Messeiller Stéphane
Reymond Patrick
Andres Alain
Bersier Nicolas

2 – Rapport de la commission de gestion sur la tournée des alpages

Le rapporteur, M. Blaise Guignard, donne lecture du rapport. Il fait état que nos alpages sont bien entretenus, ceci grâce au travail continu de la Commune et des amodiataires. Les coupes de bois dans les pâturages avancent et vont encore continuer.

M. Philippe Bally demande quel sera le montant du dépassement des travaux à la Sagnette. M. Guy Reymond, Municipal, répond qu'il va y avoir un dépassement entre CHF 20'000.00 et CHF 25'000.00.

Mme Danielle Guignard demande quel est le contenu de la convention avec M. Patrick Reymond, amodiataire de la Sagnette ? M. Guy Reymond répond que cette convention fixe que les travaux de maçonnerie sont propriété de la Commune et l'installation de la salle de traite est propriété de l'amodiataire. Ce document fixe également les règles en cas de changement d'amodiataire.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

3 – Communications et divers

M. Guy Reymond annonce la mise de bois pour le 11 octobre prochain. Le marché du bois n'est pas au beau fixe.

Le mur en pierre sèche entre les Maisons-Doubles et la Bréguette a été refait cet été et une demande est en cours pour un premier tronçon du mur à la Dent-de-Vaulion entre notre Commune et le village du Pont.

Les travaux de la Sagnette sont en phase finale et pour Suchaud les gros travaux débuteront au printemps 2013.

Le Parc Naturel Régional Jura Vaudois va recevoir le label « Parc d'importance nationale » lors de la Bourse aux sonnaillles à Romainmôtier le samedi 13 octobre 2012.

M. François Moffrand informe que la Commune a eu gain de cause dans le recours au Tribunal Fédéral dans l'affaire des recourants contre le collecteur des eaux usées. La Municipalité doit maintenant rendre établis des décisions municipales pour le paiement des travaux.

Les travaux pour l'eau de secours du Criblet n'ont pas encore débuté. Les Améliorations Foncières n'ont plus d'argent pour 2012. Les travaux se feront probablement au printemps 2013.

Le Plan Général d'Évacuation des Eaux est en consultation au canton. C'est un gros travail pour le coordonner avec le Plan Directeur de Distribution des eaux.

Le regroupement du Service Défense Incendie et Secours prend du temps.

Mme Madeleine Guyon informe que des travaux tels que le changement des vélux au collège est à prendre en charge par le propriétaire du bâtiment. De gros travaux imprévus sont en cours au collège avec le changement des urinoirs.

Le porche de l'église (partie bois) a été repeint et le local de débit pour les sociétés locales est maintenant terminé. Il peut être visité à la fin de la séance.

M. Steve Magnenat demande pourquoi il faut changer tous les urinoirs du collège. Mme Madeleine Guyon répond qu'ils sont vieux et foutus.

M. Claude Goy annonce qu'une information sur les déchets aura lieu le samedi 17 novembre 2012 à 11h00. Les travaux d'enrochement du ruisseau vers la cantine ont été faits par la PC et d'autres travaux sont en cours sur ce même ruisseau.

L'éclairage public sera modifié avec des LED dans les années à venir et un regroupement est en cours pour l'ORPC, tout le district Jura-Nord vaudois sera groupé.

M. Claude Languetin remercie ses collègues de la Municipalité pour leur travail et leur ténacité.

Le nouveau collège de Vallorbe sera inauguré le samedi 10 novembre 2012.

Suite à quelques dérapages, la Municipalité a décidé de durcir les heures de fin de manifestation.

Une séance d'information sur les multimédia en collaboration avec VO Energies est agendée au vendredi 19 octobre 2012.

Mme Fabienne Perotti demande ce qu'il en est concernant les résidences secondaires vu que notre commune est sur la liste des communes qui ont plus de 20 % de résidences secondaires.

M. Claude Languetin informe que les chiffres datent de 2000 et qu'un recomptage va être fait pour contrer ces chiffres.

La prochaine séance du Conseil communal fixée au 1^{er} novembre est avancée au jeudi 25 octobre 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h25.

Le Vice-Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer